



## Refuser une dérogation au surplomb de domaine public

Par **sbnh**, le **03/03/2017** à **11:30**

Bonjour,

Face aux nouveaux décrets sur l'isolation thermique par l'extérieur je me trouve un peu perdue. On y lit que [s]peuvent[/s] être délivrées des dérogations au PLU pour effectuer ce genre de travaux. Les refus de dérogations peuvent être motivés par l'intérêt architectural du bâti, son intégration dans l'environnement, mais mon interrogation porte sur ce qui a lieu au surplomb de domaine public. Pour les façades à l'alignement est-il obligatoire pour une personne publique d'autoriser un surplomb pour une isolation extérieure de 30 cm ? Ou la question du surplomb peut motiver un refus ?

Merci d'avance.

Par **talcoat**, le **04/03/2017** à **15:37**

Bonjour,

Le dispositif ITE actuel n'est pas adapté au droit de la propriété (public ou privé).

Les assouplissements des textes ne concernent que des mesures dérogatoires au règlement du PLU, mais seulement à l'intérieur de la parcelle.

Un empiètement du domaine public serait immédiatement sanctionné (il n'existe d'ailleurs pas de dispositif juridique pour résoudre une telle situation).

C'est toutes les conséquences d'une réforme issue du Grenelle et totalement non réfléchie.

Cordialement